



Flash Infos 25 - 03 novembre 2016

1. **Publication de la convention médicale** pour 2016-21 au Journal officiel. PARIS, 24 octobre 2016 (APM) - **L'arrêté approuvant la convention médicale pour 2016-21 a été publié dimanche au Journal officiel.** Le texte a été signé le 25 août à l'issue de plus de six mois de négociations par trois des cinq syndicats représentatifs des médecins libéraux (Fédération des médecins de France -FMF-, syndicat de médecins généralistes MG France et union syndicale Le Bloc regroupant les spécialistes des plateaux techniques lourds) et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), dans un climat de pragmatisme. La Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et le Syndicat des médecins libéraux (SML) ont refusé de parapher le texte, tandis que l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (Unocam), qui devait pourtant financer une partie des revalorisations prévues, n'a pas souhaité y adhérer pour l'instant. Arrêté du 20 octobre 2016 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016

2. **L'Umespe présente ses propositions pour l'avenir des médecins des plateaux techniques lourds.** PARIS, 20 octobre 2016 (APM) - L'Union nationale des médecins spécialistes confédérés (Umespe), affiliée à la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), a présenté ses propositions sur l'avenir des professionnels des plateaux techniques lourds, jeudi lors d'une conférence de presse. Cette conférence de presse est intervenue quelques jours après celle de la CSMF et la présentation de son "New Deal", c'est-à-dire d'un plan d'actions en 10 points en faveur de la médecine libérale (cf APM VG4OEZASG). **Les propositions faites par l'Umespe s'intègrent dans ce plan d'actions et reprennent les mêmes objectifs, a précisé son président, le Dr Patrick Gasser. Une dynamique centrée sur le métier.** Pour faire face à cette situation, l'Umespe et ses syndicats de spécialités proposent de "construire une dynamique centrée sur le métier. "Le statut doit changer et il faut que le médecin puisse demain naviguer entre l'hospitalisation privée, l'ambulatoire et l'hospitalisation publique", a précisé le Dr Gasser. "Les plus jeunes souhaitent avoir une certaine liberté dans leur exercice"

3. Le conventionnement sélectif des médecins libéraux en zones sur dotées, a fait l'objet d'un amendement au budget de la Sécu dans le PLFSS 2017.

C'est la députée socialiste Annie Le Houérou (Côtes d'Armor), soutenue par une quarantaine de parlementaires, qui a fait adopter cette mesure la semaine dernière en commission des affaires sociales, soulevant un tollé médical immédiat (lire ci-dessous).

L'amendement prévoit que les agences régionales de santé (ARS) définiront, en concertation avec les syndicats médicaux, les zones dans lesquelles est constaté un « *fort excédent en matière d'offre de soins* ». Le conventionnement à l'assurance-maladie d'un nouveau médecin ne pourrait alors intervenir qu'après la cessation d'activité libérale concomitante d'un praticien exerçant dans cette même zone. Schématiquement, c'est donc **une installation pour un départ d'un confrère** (sauf à vouloir exercer hors convention...).

[Article QDM](#), - [plus d'infos QDM](#)

La profession s'est fortement mobilisée depuis le milieu de la semaine dernière pour faire bouger les lignes. Les Internes ont été reçus ce Mardi 25 Octobre pour s'opposer à cet amendement avec menace d'une grève. [Article QDM](#)

Ils affichaient une relative satisfaction après leur entrevue avec plusieurs députés socialistes, dont Le Dr Michèle Delaunay, Catherine Lemorton et Annie Le Houérou, ce mardi 25 octobre, quelques minutes seulement avant le début en séance plénière du budget de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale. [Article QDM](#)

Mais les organisations des futurs et jeunes médecins ont déposé jeudi un préavis de grève qu'ils entendent mettre en oeuvre si une restriction à la liberté d'installation est votée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2017 (PARIS, 27 octobre 2016 (APM)). [Article Egora](#)

Marisol Touraine annonce qu'elle s'opposera à un conventionnement sélectif des médecins libéraux (25 octobre 2016 (APM)) : "Le gouvernement s'opposera à cet amendement, parce qu'il vient rompre la dynamique incitative qui porte ses fruits, mais aussi et surtout parce qu'il risque de pousser des praticiens à choisir la voie du déconventionnement", a fait valoir la ministre, qui s'est toujours opposée à des mesures coercitives à l'installation.

Patrick Bouet, président de l'Ordre des médecins et Pascal Terrasse, député socialiste de l'Ardèche, à l'origine d'un amendement controversé pour lutter contre les déserts médicaux étaient les invités de la matinale d'RTL. "C'est une vraie fausse bonne idée", a commenté Patrick Bouet, au sujet du [conventionnement sélectif](#). "*D'une part, faire peser sur les générations présentes les erreurs du passé est un déni de démocratie que nous dénonçons régulièrement. D'autre part, quoi qu'on en dise, toutes les expériences qui nous entourent et*

qui ont tenté de mettre en œuvre ce processus sont en échec, notamment en Allemagne. Et enfin, quand on nous parle de l'exemple des pharmaciens, la présidente de l'Ordre national des pharmaciens ne cesse de dénoncer la disparition des petites officines rurales alors qu'il existerait un autre mécanisme de régulation", a-t-il tranché sur RTL.

[Article Egora](#)

Nicolas Revel, le directeur général de l'Assurance-maladie, a exprimé ce mercredi matin ses réserves sur la mise en place d'un conventionnement sélectif à l'installation des médecins libéraux, en marge du « Café Nile », à Paris : « *Je considère que c'est une mesure inopérante, en dehors même du principe de savoir si on peut faire ce genre de réforme contre les professionnels* ».

[Article QDM](#)

L'UFC-Que Choisir demande aux députés de tenir bon et de « ne pas céder aux pressions des lobbies médicaux et à confirmer en séance le vote de cette mesure» qu'il juge comme « indispensable ». "Les zones d'accès restreint amèneront les médecins à réinvestir des territoires où les besoins de santé sont immenses", en ville comme à la campagne, fait valoir **l'UFC-Que Choisir** qui avait dénoncé en juin une "aggravation de la fracture sanitaire".

[Article Le Généraliste](#)

Le 25 octobre, le Dr Ortiz était invité à s'exprimer dans l'émission « Carrément Brunet », diffusé sur RMC entre 14h et 15h, sur la thématique des déserts médicaux. Vous avez la possibilité de réécouter l'émission via [ce lien](#) (intervention du Dr Ortiz à partir de la 31e minute).

En fin de compte et pour clore le sujet, les députés ont voté cette nuit (le 28 Octobre à 1h30) contre le conventionnement sélectif des médecins libéraux dans les zones surdotées lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

Marisol Touraine a annoncé mardi soir à l'Assemblée nationale, lors de son discours d'ouverture des discussions autour du PLFSS pour 2017, le dépôt d'un nouvel amendement devant permettre aux Agences Régionales de Santé de signer, avec les médecins remplaçants, des contrats sécurisant leur activité dans les zones sous-denses.

[Article Egora](#)

4. Internes : Camille Tricart nouvelle présidente de l'Isnar-IMG. PARIS, 24 octobre 2016 (APM) - Camille Tricart est devenue "ce week-end" présidente de l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (Isnar-IMG), a annoncé l'organisation dans un communiqué, dimanche.

5. Qui bénéficiera finalement des nouveaux avantages maternité ? Chose promise, chose due... Neuf mois après l'annonce de Marisol Touraine [lors de la Grande conférence de santé](#) en février dernier, l'article 43 du PLFSS 2017 devrait être voté en séance la semaine prochaine, créant l'**Avantage supplémentaire de maternité** pour les femmes médecins. Cette mesure prévoit **d'assumer les frais professionnels** qui courent pendant la période de congé maternité pour les femmes médecins de secteur 1 et de secteur 2 - CAS. **La CSMF**, avait déjà fait savoir lors de l'annonce de ce dispositif en début d'année, [qu'il "s'opposait fermement"](#) à celui-ci, demandant son extension aux femmes médecins de secteur 2. "*Cette mesure témoigne d'un dogmatisme étonnant de la part d'une femme ministre, affirme le Dr Ortiz. Les femmes médecins de secteur 2 sont souvent installées depuis peu et n'ont pas encore la patientèle suffisante leur permettant d'assurer leurs frais pendant le congé maternité*", plaide le président de la CSMF. **Alors à qui bénéficiera vraiment l'Avantage supplémentaire maternité ?** Réponse dans l'hémicycle en milieu de semaine prochaine. Le vote définitif du PLFSS 2017 à l'Assemblée est ensuite prévu le 2 novembre pour un passage au Sénat mi-novembre.

[Article Le Généraliste](#)

6. Impôts : les nouveaux pouvoirs de contrôle des AGA inquiètent les médecins libéraux. Si vous êtes adhérent d'une Association de gestion agréée (AGA), vous allez devoir lui rendre davantage de comptes que par le passé. Alors que jusque-là, ces organismes ne procédaient chaque année qu'à un contrôle de cohérence de la déclaration de résultats de leurs adhérents, ils sont tenus désormais de s'intéresser plus en détail à leur comptabilité. [Le décret du 11 octobre 2016](#) impose en effet à une AGA de réaliser un nouvel « *examen périodique de sincérité de pièces justificatives de ses adhérents dans le but de vérifier que leurs déclarations fiscales sont correctement établies.* » la CSMF s'interroge : « **les OGA n'ont pas pour mission le contrôle fiscal, qui est dévolu à l'administration, mais un rôle essentiel de conseil et d'aide à ses adhérents pour leur déclaration fiscale.** » Et le syndicat de réclamer à Manuel Valls une **réduction de la fréquence et de la portée des fameux " examens périodiques de sincérité"**.

[Article Le Généraliste](#) - [Article Egora](#)

Dr. Bruno STACH
Membre du Bureau de l'U.ME.SPE

OUI A LA DESOBEISSANCE CIVILE!
NON A LA LOI DE SANTE!



LES PATIENTS
ET LES MEDICINS
CA SE RESPECTE

NON AU TIERS PAYANT!
NON AU DEMANTELEMENT DU METIER!
NON A L'ETATISATION DE LA SANTE!

CETTE LOI JE N'EN VEUX PAS CSMF



VOTRE MEDECIN PRATIQUE
LA DESOBEISSANCE TARIFAIRE!

1-Votre médecin demande au gouvernement une consultation de base à 30 euros pour mieux vous soigner et investir dans votre cabinet!

2- Le tarif de la consultation est bloqué depuis janvier 2011 et les charges de votre médecin ne cessent d'augmenter!

3-Nous refusons le tiers payant généralisé qui met les médecins sous tutelle de l'état et nous impose de vous soigner avec les thérapies les moins chères possibles!

4-Nous refusons que les mutuelles vous imposent vos soignants et nous exigeons la liberté de vous soigner!

DÈS AUJOURD'HUI,
VOTRE CONSULTATION
PEUT COMPORTER
UN DÉPASSEMENT
D'HONORAIRES.

CSMF le syndicat des médecins de France



LES PATIENTS
ET LES MEDICINS
CA SE RESPECTE!

Cliquer sur les affiches pour les télécharger

FORMATION : Découvrez nos actions de formation aux logiciels médicaux !



Organisées en partenariat avec les éditeurs de Crossway, Mediclick, Hellodoc, Axisanté, Medistory, Medicawin, Easyprat,..., plus de 60 formations vous sont proposées sur 3 niveaux (débutant - confirmé - expert) avant la fin de l'année.

Pour rappel, les formations financées par le FAF PM - Fonds d'Assurance à la Formation des Professions Médicales - sont gratuites et non indemnisées.

Découvrez dès maintenant les sessions en cliquant [ICI](#)



Pour 32€ht /mois, vous disposerez du site internet complet de votre cabinet médical et surtout le référencement sur les moteurs de recherche ... et le tout en conformité avec les Recommandations du Conseil National de l'Ordre des Médecins : La déontologie médicale sur le web santé. Plus d'infos sur [le site medecin-site](#) - [NOUVEAU - Prise de Rendez-vous en ligne](#)



Assurances Scamed Scapimed à vos cotés

www.scamed-scapimed.fr



*merci !
c'est grâce
à vous !*

▶ Complémentaire santé

▶ Prévoyance

▶ Epargne / Retraite

▶ Auto, Habitation

▶ Responsabilité civile
professionnelle

▶ Cabinet professionnel

Pour vous désinscrire cliquer [ici](#)